



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1183

09 Avril 2015

- **6 morts et plus de 8 000 familles sinistrées après 4 soirs de pluie à Port-au-Prince**
- **Élections : L'épineuse question de la décharge de gestion pour les anciens ministres**
- **Les méandres de l'affaire Jean Dominique, 15 ans après le meurtre du journaliste**
- **La fête rara 2015 dans l'Artibonite**

>> 6 morts et plus de 8 000 familles sinistrées après 4 soirs de pluie à Port-au-Prince

En tout, 8 377 habitations ont été inondées dans plusieurs communes de la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Tel est le bilan, communiqué le 6 avril, par la Direction de la protection civile (DPC). Des craintes sont exprimées quant à l'éventualité de bilans plus catastrophiques, dans les jours à venir. Ces morts et dégâts matériels sont enregistrés avec la « saison des pluies », qui vient de commencer. Haïti était en période de grande sécheresse, avec d'importantes conséquences sur la disponibilité alimentaire. Cependant, la région caribéenne n'est pas encore arrivée à la période des cyclones, qui a lieu du 1er juin au 30 novembre chaque année. La vulnérabilité semble s'accroître au fil des années à la campagne et dans les villes en Haïti. Contrairement à d'autres pays des Caraïbes, notamment la République Dominicaine voisine, qui parviennent à récupérer une partie de leur couverture végétale, la destruction se poursuit sans relâche, y compris dans ce qui reste de forêt (moins de 2%). D'autre part, le volume de déchets non gérés augmente à vue d'œil, en grande partie dans les villes, en particulier à la capitale. 6 000 m³ de déchets sont ramassés par jour et 1200 m³ vont dans les ravins, sont brûlés ou font l'objet d'une gestion directe, pas toujours efficace, suivant des informations citées par l'Association des Agro-professionnels haïtiens (ANDAH). Chacun souhaite ne pas être surpris par la pluie dans les rues de la capitale, qui se transforment rapidement en torrent de boue et de fatras. Il suffit de jeter un coup d'œil, dans divers quartiers de toutes les

banlieues et au centre de Port-au-Prince pour se rendre compte de la fragilité de la situation environnementale, doublée d'une incapacité à trouver des formules viables pour faire face au danger. Déchets en plastique, tissus, verre et métal envahissent la chaussée, mélangés aux déchets organiques et aux alluvions qui s'accumulent au bord des routes. Tout le long de la route nationale numéro 2 à hauteur de Carrefour (périphérie sud), sont accumulées des tonnes de boue provenant des montagnes environnantes, qui perdent, au fur et à mesure, toute capacité de maintenir une certaine couverture végétale. Plusieurs arbres ont été déracinés dans toute la zone de Diquini (Carrefour). A Delmas (périphérie nord), des infrastructures routières, nouvellement construites, sont mises à rude épreuve, comme à Pétionville. Partout, le même constat. Des canaux n'ont pas été curés depuis longtemps. On y voit même des herbes sauvages pousser. A certains endroits, notamment à Tabarre (périphérie nord) et Pernier (Pétionville), les gravats de la précédente saison de pluie rencontrent ceux de l'actuelle. Cette situation met à nu la mauvaise gestion de l'environnement de la part des autorités en place ainsi que l'irresponsabilité des citoyens qui continuent, malgré la présence quotidienne du danger, à avoir des comportements inappropriés. La conjugaison de sécheresse et pluie devrait être une thématique à mettre au centre des prochains débats électoraux. (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article18026>)

>> Élections : L'épineuse question de la décharge de gestion pour les anciens ministres

Dans la perspective des scrutins de 2015, la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSC/CA) a déjà reçu environ une quarantaine de dossiers d'anciens ministres à des fins de décharge. « Nous donnerons décharge à toute personne qui le mérite, à travers des arrêts de quitus, puis, nous délivrerons des certificats à ces personnes qui ont eu une gestion correcte », explique le président du conseil

de la CSC/CA, Fritz Robert Saint Paul. Cette disposition concerne tous les fonctionnaires de l'État sauf les ministres, anciens ministres et premiers ministres. Les rapports de la gestion des ministres, anciens ministres et premiers ministres seront acheminés au parlement conformément à l'article 233 de la Constitution, fait-il valoir. « En vue d'exercer un contrôle sérieux et permanent des dépenses

publiques, il est élu au scrutin secret, au début de chaque session ordinaire, une commission parlementaire de 15 membres dont neuf 9 députés et 6 sénateurs chargés de rapporter sur la gestion des ministres pour permettre aux 2 assemblées de leur donner décharge », dispose cet article de la Constitution haïtienne de 1987 (amendée dans la controverse). Pour Me Jaccéus Joseph, membre du Conseil électoral provisoire, il est « difficile, voire impossible », à un haut fonctionnaire de l'État sans décharge de participer aux prochaines élections, parce que le décret électoral ne le permet pas. Il n'y a aucun moyen pour de hauts fonctionnaires de régulariser leur situation à cause du dysfonctionnement du parlement, souligne le sénateur Francisco Delacruz, pressenti comme candidat à la présidence. Depuis le 12 janvier 2015, seulement 10 membres sont en fonction au

sénat, alors que le mandat de la chambre des députés a expiré. L'exécutif n'a aucune provision légale pour donner décharge à un haut fonctionnaire de l'État, met en garde Delacruz, anticipant qu'un pareil acte serait un mauvais précédent pour le pays. L'ancienne titulaire du ministère de l'économie et des finances, Marie Carmelle Jean-Marie et le nouveau ministre de la justice, Pierre Richard Casimir, avaient été, entre autres, reconduits dans un nouveau gouvernement sans avoir eu de décharge de leur gestion précédente. Plusieurs anciens ministres ne se montrent pas inquiets de la question de décharge. Tel est le cas de Duly Brutus, qui vient de démissionner, comme ministre haïtien des affaires étrangères et des cultes, en vue de se porter candidat à la présidence au scrutin d'octobre 2015.

» Les méandres de l'affaire Jean Dominique, 15 ans après le meurtre du journaliste

Tôt dans la matinée du 3 avril 2000 des assassins ôtèrent la vie au célèbre journaliste haïtien Jean Dominique, directeur de la station privée Radio Haïti Inter : 7 balles dans des points vitaux qui ne lui laissèrent aucune chance. Le gardien de la station, Jean-Claude Louissaint, fut, lui aussi, abattu au même moment. Depuis, de soubresauts en soubresauts, une enquête judiciaire se poursuit sans aboutir à un procès en bonne et due forme pour pouvoir punir les auteurs matériels et intellectuels de ces meurtres. Après les deux victimes, plus d'une dizaine d'autres personnes, ayant une implication présumée dans le dossier, ont été assassinées, souligne un militant de droits humains qui avance la thèse d'un « crime d'État ». Pas moins de 8 juges ont eu à traiter le dossier. Cette décision a été prise suite au recours en appel de la famille du journaliste assassiné contre l'ordonnance du juge d'instruction Bernard St-Vil en avril 2003. Le 17 janvier 2014, le juge Yvickel Dabrézil a émis son rapport désignant l'ancienne sénatrice du parti Fanmi Lavalas, Mirlande Libéris Pavert, comme « auteure

intellectuelle » du double assassinat. Le document mentionne aussi huit autres personnes, dont des militants lavalas, comme l'ancien maire adjoint de Port-au-Prince, Gabriel Harold Sévère, Annette Auguste (Sô An), Frantz Camille, Jeudy Jean Daniel, Markenton Michel, Toussaint Mercurieu, Mérité et Dimsley Milien. En ce qui concerne Mirlande Libéris Pavert, qui vit aux États-Unis, elle fait l'objet d'un mandat d'amener, émis par la justice haïtienne, dans le cadre d'une autre affaire. La justice réclame son extradition pour son implication présumée dans des faits de blanchiment des avoirs, trafic illicite de drogue et association de malfaiteurs. On a observé une apparente accélération suite à une interview posthume diffusée le 10 mars 2015, dans laquelle Oriel Jean, ancien chef de la sécurité de Jean Bertrand Aristide, a fait de graves déclarations contre l'ex-président haïtien et ses proches partisans, en rapport à la mort du journaliste Jean Dominique. (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article18015>)

» La fête rara 2015 dans l'Artibonite (Correspondance Exalus Mergenat)

Comme le veut la tradition, plusieurs endroits des communes de l'Artibonite ont dansé au passage des bandes de rara qui ont créé l'ambiance les 3, 4 et 5 avril 2015. Au son de la musique lancinante des tambours, des bambous, des cornets et du saxophone, des dizaines de milliers de personnes ont pris part à cette fête. Les coins et recoins des zones rurales de l'Artibonite étaient envahis de mille couleurs. Le plaisir et l'ambiance ont été, encore une fois, au rendez-vous cette année, avec environ une centaine de bandes de rara dans tout le département. Malgré la gravité de leurs conditions socio-économiques, des paysannes et

paysans ont dépensé leurs avoirs en achetant des tonnes de tissus pour confectionner des robes et des chemises multicolores traditionnelles de rara. De potentiels candidats aux prochaines législatives de ce département ont profité de ce rendez-vous culturel pour faire passer leurs slogans de campagne. La Fédération de rara pour l'union et le développement du bas Artibonite plaide en faveur de la prise en charge de cette manifestation socioculturelle par le ministère de la culture. (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article18025>)

A lire également :

- Dossier Jean Dominique : Extradition de Mirlande Libéris, oui, mais gare à la politique, met en garde le Rnddh (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article18007>);
- A Anse Rouge, des combattants de la misère abandonnés par les autorités (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article18010>);
- Cinéma : Le cinéaste Raoul Peck récompensé pour l'ensemble de sa carrière à Paris (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article18008>)